

Un millier d'emplois pour l'école maternelle

Dans un entretien au « Soir », Marie-Martine Schyns (CDH) annonce un meilleur encadrement, en partie dès la rentrée.

Confortée par une réunion du gouvernement francophone moins houleuse que prévu ce mercredi, la ministre de l'Enseignement Marie-Martine Schyns se veut rassurante : le Pacte d'excellence devrait résister à la crise politique.

Le renforcement de l'encadrement en maternelle sera donc d'application dès la rentrée de cette année. Le budget permet la création de 382 équivalents temps plein (ETP), qui se déclineront probablement en un nombre plus élevé de postes. 362 ETP de psychomotriciennes

existent déjà dans les écoles maternelles. Ils seront statutarisés en 2018, ce qui libérera le budget pour créer 362 ETP de puéricultrices (correspondant à 451 postes de travail) en 2018. Enfin, il est aussi prévu de nommer progressivement 200 puéricultrices et de procéder, là aussi, à leur remplacement.

Marie-Martine Schyns évoque également l'abrogation du décret Inscription et le cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté (EPC) dans le secondaire. Concernant le premier, la ministre indique la voie qu'elle

entend suivre : « Si on n'a plus de texte, cela va devenir le chaos. On ne va pas revenir à un système qui n'est pas un minimum transparent. L'enjeu, c'est de retravailler les critères. »

A propos de l'EPC et du chaos qu'il générerait, Marie-Martine Schyns répond : « Des ajustements seront nécessaires durant les 15 premiers jours. Au niveau du réseau organisé, on a fait les désignations des nommés cette semaine. On n'est pas têt-têt, mais c'est fait. » ■

Examen de français

La ministre Schyns se dit attentive au niveau de français des enseignants : « L'organisation d'un examen d'entrée en français avant le début de leur formation est un enjeu important. Il s'agira probablement d'un test d'entrée non éliminatoire avec une remédiation obligatoire : ceux qui l'auront raté devront réussir des crédits supplémentaires. »

« J'invite chacun à se mettre du point de vue de l'élève »

- ▶ Rentrée comme toutes les autres, ou presque, pour la ministre Schyns : la situation politique n'impacte en tout cas pas l'école.
- ▶ Mais rentrée pas tout à fait comme les autres pour l'école : un millier de postes de travail ont été créés ou le seront d'ici 2019.

ENTRETIEN

Le Pacte pour un enseignement d'excellence résistera-t-il aux orages de la crise politique ? Alors que le pari lancé par le CDH a fait pshiiiiit, nombre d'acteurs du secteur en doutaient. La ministre francophone de l'Éducation Marie-Martine Schyns – confortée par une réunion du gouvernement francophone moins houleuse que prévu – se veut pourtant rassurante. Alors que la cloche sonne dans les cours d'école, elle rappelle les décisions de juillet et aligne de nouvelles déclinaisons du Pacte pour cet automne, pour janvier, pour septembre prochain...

Les premières mesures du Pacte devaient toucher la maternelle, vous confirmez ?

Et comment ! Après le renforcement de l'encadrement dès cette rentrée – à raison de 382 équivalents temps plein – nous allons, pour la rentrée 2018, statutariser les 517 psychomotriciens, psychomotriciennes, puéricultrices et puériculteurs, soit 362 équivalents temps plein (ETP). Nous sommes occupés à construire le modèle pour concrétiser ce point qui représente un investissement important : 14 millions d'euros seront budgétisés sur base annuelle. Et ce n'est pas tout, sachant que l'opération « libère » les points APE/ACS mis à notre disposition par les Régions, nous pourrions en engager autant de psychomotriciens et puéricultrices. Les 362 ETP correspondent

à 451 postes à 4/5^e temps. De plus, dès 2019 des moyens complémentaires seront mis à disposition des écoles pour répondre à des demandes spécifiques : engagement de logopèdes, travail du français comme langue étrangère, etc.

Pourquoi consacrer autant à l'encadrement des petits ?

Les études préparatoires au Pacte ont mis en lumière l'importante taille des classes en comparaison avec d'autres pays européens. Cette situation implique qu'il est difficile pour les institutrices de détecter les besoins spécifiques et d'y remédier. Un de ces premiers besoins, c'est l'apprentissage du langage, qui est pourtant une des compétences essentielles en maternelle. En renforçant l'encadrement, on donne les moyens au personnel d'investir dans cette mission.

A l'autre bout de la chaîne, je suis attentive au niveau de français des enseignants. Le décret sur la formation initiale actuellement en préparation – en collaboration avec le ministre Marcourt (PS) qui a le supérieur dans ses attributions – prévoit l'organisation d'un examen d'entrée en français avant le début de la formation. C'est un enjeu important pour l'enseignement obligatoire. Le modèle reste à construire mais il s'agira probablement d'un test d'entrée non éliminatoire avec une remédiation obligatoire : ceux qui l'auront raté devront réussir des crédits supplémentaires.

Un autre point central du Pacte concerne le tronc commun, on avance ?

On avance. Le préalable à ce tronc commun qui démarrera en 2020 c'est la « charte des référentiels ». Nous allons en fait mettre les contenus des cours en adéquation avec les exigences du XXI^e siècle. Tout le débat sur la primauté du savoir ou des compétences est dépassé. Ils ont tous deux leur place. Mais nous allons reconstruire des référentiels – en repartant des anciens – avec un enjeu : la cohérence entre les domaines d'apprentissage.

C'est-à-dire ?

Nous allons décloisonner l'éducation culturelle et artistique, le domaine polytechnique et les disciplines classiques. Soyons clairs : le parcours polytechnique ne sera pas du bricolage, il viendra se greffer sur les mathématiques, les sciences et les autres disciplines. On ne met pas tout au bac, on corrige, on ajuste en fonction des domaines transversaux que sont les notions « d'apprendre à apprendre », le fait de savoir poser des choix, l'esprit de créativité, l'esprit d'entreprise... Tout cela doit être intégré dans les référentiels en fonction de l'époque dans laquelle on vit. Tous les groupes de travail – dans lesquels, c'est une première, nous intégrons des enseignants de terrain – seront coordonnés par une coupole en suivant une charte. L'enjeu est énorme, ce travail prendra une bonne année mais les premiers

actes seront posés dans le mois.

Vous y croyez à ce tronc commun, parfois contre vents et marées ?

Tout le monde parle d'un « allongement » du tronc commun. Or, le Pacte parle, lui, d'un nouveau tronc commun construit depuis la maternelle jusque 15 ans. Ce n'est donc pas une simple année de plus, ce serait stupide. Je comprends que cela suscite des inquiétudes mais croire qu'il n'est pas

possible d'avoir à terme, et après évaluation, une année de plus, c'est se placer du seul point de vue de l'adulte. Or, j'invite chacun à se mettre du point de vue de l'élève : quand ça fait sens pour lui, l'élève apprend. Ce qu'on doit construire dans ce tronc commun, ce sont des apprentissages qui font sens, parce qu'ils sont en lien avec le XXI^e siècle. ■

**ANN-CHARLOTTE BERSIPONT
et ERIC BURGRAFF**

PLUS DE MILLE EMPLOIS EN MATERNELLE

382

Le renforcement de l'encadrement en maternelle sera d'application dès la rentrée de cette année. Le budget permet la création de 382 équivalents temps plein (qui se déclineront probablement en un nombre plus élevé de postes), ce qui correspond à des augmentations de cadre dans 644 implantations.

451

Actuellement 362 équivalents temps plein de psychomotriciennes existent dans les écoles maternelles grâce aux points PAE/ACS des

régions wallonne et bruxelloise (517 postes de travail). Elles seront statutarisées en 2018. Cette opération libérera le budget ACS/APE des psychomotriciennes qui sera réutilisé pour la création de 362 ETP de puéricultrices. Sachant qu'on opte, là, pour des emplois à 4/5^e temps, ce sont 451 nouveaux postes de travail qui seront créés en 2018.

200

Il est également prévu de nommer progressivement 200 puéricultrices actuellement engagées sous statut ACS/APE, avec également leur remplacement à la clef.

procédure en conflit d'intérêts CDH contre ministre MR

La réforme des pensions initiée au fédéral n'oublie pas les fonctionnaires, donc les enseignants. Ce qui a fait se lever des boucliers au sud. Les partis d'opposition (Ecolo, PS, CDH, PTB), avec les verts à l'origine de la démarche (Christos Doukeridis, en particulier), soutiennent une procédure en conflit d'intérêts visant à freiner ou neutraliser les textes du ministre des Pensions, Daniel Bacquelaine (MR). Estimant que le gouvernement Michel marche sur les plates-bandes des entités fédérées. Et que la réforme pénalisera les enseignants, notamment pour ce qui concerne le mécanisme permettant de « racher » (via des cotisations) ses années d'études pour le calcul de la pension.

« Manœuvres politiciennes »

Cette procédure en conflit d'intérêts aboutit ce vendredi au Sénat. Qui passera au vote. La majorité fédérale est soudée en principe. Même si en commission fin juillet, le CD&V avait exprimé des inquiétudes, relayant celles manifestées, dans le camp syndical, par

la CSC. Tout devrait rentrer dans l'ordre. Ce qui permettra ensuite à la Chambre de poursuivre ses travaux sur le sujet, congelés le temps de la procédure évoquée ici. La suédoise avance.

Question subsidiaire néanmoins : quelle sera l'attitude du CDH ? Le changement d'alliance en Wallonie, la nouvelle proximité avec le MR, tout cela conditionne-t-il le vote du parti centriste-humaniste par rapport à une réforme portée, on l'a dit, par un ministre libéral-réformateur ? La ministre francophone de l'Enseignement, Marie-Martine Schyns, explique, : « *Ce n'est pas moi qui ai activé le conflit d'intérêts, c'est un acte parlementaire, mais je maintiens ma position selon laquelle, notamment, les enseignants doivent pouvoir entrer dans les critères de pénibilité.* » François Desquesnes, député wal-

lon et chef de groupe CDH au Sénat, nous l'affirme quant à lui : « *Les changements d'alliance n'ont rien à voir. Cela ne change rien à la situation des enseignants et le risque potentiel pour leur car-*

rière. Nous continuons à soutenir la procédure en conflit d'intérêts. Et nous demandons au ministre responsable de dialoguer avec les organisations sociales à chaque étape de la mise en œuvre de sa réforme pour régler ensemble les problèmes qui peuvent se poser. »

Côté PS, où le CDH inspire désormais « *une grande méfiance* », Véronique Jamoulle, députée bruxelloise et sénatrice, en charge du dossier, insiste : « *Notre objectif est de gagner du temps afin que les discussions avec les syndicats sur le rachat des années d'études comme sur la pénibilité, puissent prendre leur place. Au moment où on a un boom démographique et une pénurie d'enseignants, celui qui débute aujourd'hui dans cette profession ne sait plus à quelle sauce il sera mangé.* »

En attendant, en face, au MR, on assure que la concertation sociale n'est pas et ne sera pas négligée. Et, à propos du conflit d'intérêts, on dénonce depuis le début « *des manœuvres politiciennes* ». Auxquelles se prête le nouveau partenaire au sud du pays... ■

DAVID COPPI

DÉCRET INSCRIPTION

« Retravailler les critères »

La crise politique a remis le décret Inscription, qui régule les inscriptions dans le secondaire, sur le devant de la scène (Défi a exigé son abrogation et le PS, son plus grand défenseur, a embrayé et ouvert la porte à des modifications). La ministre est ouverte aux discussions : « *Cela fait plusieurs mois que je dis que je suis prête à travailler sur les procédures d'inscription. Certains disent qu'il faut abroger le décret, il faut savoir que si on n'a plus de texte, cela va devenir le chaos. On ne va pas revenir à un système qui n'est pas un minimum transparent. L'enjeu, c'est de retravailler les critères. J'ai toujours dit qu'il y avait des critères géographiques qui paraissent très injustes aux parents. Nous leur préférons les critères plus pédagogiques.* » Marie-Martine Schyns rappelle toutefois que, depuis cette législature, des moyens structurels sont consacrés à la création de places (20 millions par an).

A.-C.B ET E.B.

PHILOSOPHIE ET CITOYENNETÉ

« Il y aura des ajustements »

La grande nouveauté de la rentrée, c'est le cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté (EPC) dans le secondaire. En 2016, l'introduction de ce cours dans le primaire avait été pour le moins compliquée. Alors, chaos ou pas chaos en 2017 ? La ministre répond : « *Des ajustements seront nécessaires durant les 15 premiers jours. Au niveau du réseau organisé, on a fait les désignations des nommés cette semaine. On n'est pas tôt-tôt, mais c'est fait.* » Elle reconnaît que les discussions avec les pouvoirs organisateurs, les syndicats, etc. ont pris du temps, ce qui explique ce timing nécessitant des « *ajustements* ». Ainsi que les nombreuses contraintes, « *énormes par rapport à d'autres dossiers* » : entre autres, le maintien de l'emploi. « *Ce qui s'est passé pour l'EPC et pour les titres et fonctions nous donne une idée des écueils à éviter quand on mettra en place des mesures parfois plus importantes pour le Pacte, à savoir une préparation plus en amont.* »

A.-C.B. ET E. B.

crise politique

« On garde le cap »

Est-ce possible de poursuivre une réforme d'envergure comme le Pacte d'excellence dans le contexte politique actuel ?

Il y a eu un appel du CDH, il était clair. Ni Ecolo ni Défi n'ont voulu rentrer dans cette alternative, il faut en prendre acte. Depuis le début, le Pacte d'excellence doit reposer sur une logique différente du jeu majorité-opposition. Les deux premières propositions du Pacte – sur l'aide administrative et l'encadrement en maternelle – ont été votées, dont l'une à l'unanimité, par le parlement.

On est dans une démarche qui doit dépasser la logique de la législation, la logique majorité-opposition. Le Pacte se base sur l'engagement des acteurs de l'école et mon rôle est d'avoir un consensus le plus large possible, aussi avec les partis politiques.

Comment cela se passe-t-il avec le PS ?

C'est très constructif. On prend tous nos responsabilités. L'appel de Benoît Lutgen était plus qu'intéressant et il faut faire le constat que cela ne peut pas marcher partout.

Dans sa stratégie, Lutgen n'a pas un peu oublié la Communauté ?

Vous lui poserez la question. Moi, je pense que c'était intéressant à ce moment-là, avec ce qui s'était passé et avec un certain stade de blocage de certains dossiers.

Lesquels ?

En Région wallonne, c'était évident. De mon côté, il y a la séparation du pouvoir organisateur et du pouvoir régulateur voulu par le Pacte et voulu depuis longtemps par le CDH.

L'idée, c'est que le ministre puisse être à égale distance de tous les réseaux et que le réseau officiel puisse s'autonomiser, avoir davantage de marge de manœuvre avec une structure indépendante de l'administration. Cela n'avancait pas. J'espère que ce qui s'est passé peut ouvrir le champ des possibles par rapport à des discussions qui étaient en train de s'enliser auparavant.

Faut-il s'attendre à des blocages avec le PS sur certains dossiers ?

Non, pour le moment, je veux ouvrir le champ des possibles. Les dossiers vont continuer leur progression. J'étais en réunion jeudi avec les syndicats et les pouvoirs organisateurs, je leur ai dit : on a une ligne, un cap, on garde le cap. Aucun d'eux n'en doutait. Je sens dans les discussions interpersonnelles avec les membres de la commission qu'il y a une envie de faire avancer les choses et de ne pas rester sur le statu quo en matière d'enseignement car c'est un enjeu essentiel sur lequel on doit avancer.

Peut-on imaginer des majorités alternatives au parlement ?

Moi je ne suis pas absolument pas dans cette réflexion-là. Je pense que le Pacte repose sur les acteurs, que différents partis politiques se sont exprimés de manière constructive sur le Pacte. Certains disent parfois que le MR n'est pas d'accord avec tel ou tel point, je me rappelle toujours de Françoise Bertieaux (chefe de groupe MR au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, NDLR) qui disait que 80 % du Pacte est très bon. ■